



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

COVID-19

Lancement de la vaccination dans les cabinets médicaux pour 10'400 de leurs patients les plus vulnérables

Après une phase pilote menée avec succès, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et la Société vaudoise de médecine (SVM) sont convenus du lancement à plus large échelle de la vaccination en cabinet contre le coronavirus. Environ 250 médecins installés vont commencer à vacciner leur patientèle vulnérable (75 ans et plus, malades chroniques) entre le 10 et le 15 mars. Répartis dans tout le canton, ces cabinets proposeront d'abord uniquement la vaccination à 10'400 de leurs propres patients les plus à risques.

Le DSAS a conclu un accord de principe avec le comité de la SVM, élargi à Médecins de famille Vaud (MFV), pour étendre dès le 10 mars la vaccination à un premier groupe de cabinets médicaux vaudois dans les différentes régions du canton. En raison du faible nombre de doses disponibles, il a été décidé de limiter pour l'instant cette possibilité à 250 médecins installés. À l'appel de la SVM, les volontaires ont été recrutés en quelques jours. Depuis fin janvier, une phase pilote impliquant 9 cabinets médicaux de diverses spécialités a permis de préciser les modalités administratives, logistiques et médicales de la vaccination au cabinet.

Les cabinets médicaux sont intégrés au dispositif cantonal et seront approvisionnés directement. 20 800 doses leur sont déjà réservées, permettant la vaccination avec deux doses de 10 400 personnes. Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS : « Je souhaite relever l'excellente collaboration avec la SVM et remercie d'avance tous les cabinets qui vont ainsi se mobiliser pour leurs patients, en complément des centres cantonaux. Cela permettra d'amener le vaccin au plus près des personnes vulnérables. »

Vaccination uniquement pour la propre patientèle des cabinets

Les cabinets médicaux volontaires ne pourront procéder qu'à la vaccination de leurs propres patients les plus vulnérables du groupe 1, selon les critères OFSP (75 ans et

plus, malades chroniques, etc.). « Aujourd'hui, l'objectif est d'aider à la vaccination urgente d'un maximum de personnes très à risque de développer des complications graves, voire fatales, en cas d'infection. Et les médecins traitants sont les mieux placés pour savoir qui parmi leur patientèle doit être prioritaire », commente Philippe Eggimann, président de la SVM. Les comités de la SVM et de MFV recommandent aussi à tous leurs membres d'encourager leurs patients à risques à se faire vacciner.

Pour le moment, les personnes éligibles à la vaccination ne doivent pas contacter directement leur médecin pour prendre rendez-vous pour se faire vacciner. Elles peuvent, via le site coronavax.ch, se renseigner sur les médecins traitants qui vaccinent, et sur le moyen de les contacter. Les cabinets volontaires intégrés au dispositif pourront proposer un rendez-vous à leurs patients prioritaires identifiés, en fonction du nombre de doses de vaccin attribuées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 mars 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Rebecca Ruiz, conseillère d'Etat

Dr Philippe Eggimann, président de la Société vaudoise de médecine (SVM)